



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 112921

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur les statistiques établies par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), relevant qu'au sein de l'Union européenne 5 % seulement des pages internet sont écrites en français contre 45 % en anglais. Au sein de l'Union européenne le français est la deuxième langue parlée en terme de locuteurs (16 %), derrière l'allemand (23 %) et devant l'anglais (15,5 %). Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les actions mises en oeuvre pour défendre la langue française sur ce support de communication majeur.

Texte de la réponse

Les chiffres énoncés par l'honorable parlementaire s'appliquent non seulement à l'usage du français sur internet en Europe mais aussi dans le monde. Rapporté à la part des francophones dans la population mondiale d'environ 1,8 % (soit 115 millions de personnes selon l'estimation du haut conseil de la francophonie), le chiffre de 5 % des pages internet au monde rédigées en français ne paraît pas alarmant. Il correspond globalement à la part des francophones dans la population mondiale des internautes (4,45 %). Alors que la part de l'anglais est en constant recul (passant de 75 % en 1998 à 45 % des pages en 2005), l'étude de l'Observatoire de la diversité linguistique et culturelle sur internet indique que le nombre de pages francophones augmente plus vite que celui des hispanophones ou des lusophones, passant pour la même période de 2,8 à 5 %. En termes de nombre moyen de pages par internaute, les francophones se situent juste derrière les anglophones (respectivement 1,14 pour 1,57). L'éveil tardif de la France à l'internet semble expliquer l'essor récent du français. Le nombre de pages internet produites par le Gouvernement français représente une part infime dans les pages francophones dans l'Union européenne et dans le monde.

Répartition par langue à l'échelle mondiale

LANGUES	LOCUTEURS*	INTERNAUTES	PAGES internet	PAGES par internaute
Anglais	10,5 %	27,3 %	45 %	1,57
Espagnol	6,3 %	7,3 %	4,5 %	0,66
Français	2,2 %	4,5 %	5 %	1,14
Italien	1 %	3,8 %	3 %	0,81
Portugais	3,2 %	3,5 %	2 %	0,55
Roumain	0,5 %	0,4 %	0,2 %	0,70

Allemand	2 %	6,5 %	7 %	1,06
* Les chiffres ne tiennent compte que faiblement du multilinguisme ; source : Union latine (N.B. estimation du nombre de francophones légèrement supérieure à celle du HCF).				

L'action internationale du gouvernement français dans ce domaine se situe dans le cadre d'une autre des conclusions de cette étude. Actuellement, on estime que sur cent pages francophones sur internet, 92 sont produites dans les quatre grands pays francophones du Nord (France 60, Canada 19, Belgique 8 et Suisse 5) et seulement 8 dans les autres pays, francophones ou non. Par ailleurs, seulement 0,4 % des pages francophones au monde sont produites dans les pays francophones d'Afrique et du Moyen-Orient soit moins qu'il en est produit au Royaume-Uni. C'est dire l'ampleur de la fracture numérique qui divise le monde et frappe particulièrement la communauté francophone. L'action gouvernementale française qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, s'efforce donc de contribuer à combler ce fossé numérique. Une première phase tend à la mise en place des infrastructures et des équipements indispensables à la connexion à internet. Elle vise le désenclavement numérique des zones géographiques isolées, mais aussi la structuration de la gestion nationale et internationale d'internet et l'équipement des secteurs stratégiques pour le développement (accès aux données scientifiques) afin de rendre possible la création de pages dans les pays du Sud à un prix raisonnable. Tout en poursuivant cette orientation là où c'est encore nécessaire, l'action du Gouvernement se concentre désormais de plus en plus sur la production de pages avec des contenus utiles pour répondre au défi global de sous-développement. La production des pages francophones est orientée vers un public ciblé, capable d'en tirer profit avec des répercussions sur la qualité de l'enseignement dû et en français. En retour, on peut s'attendre à l'augmentation de la part des pages francophones produites dans les pays francophones en voie de développement. Convaincu que la langue française sera d'autant plus utilisée (y compris sur internet) qu'elle sera utile, le sommet de Bucarest a consacré ce tournant au sein de la francophonie en établissant un plan d'ensemble en faveur de l'éducation, combinant les engagements à titre national et la coopération multilatérale. L'internet y prend toute sa place en tant qu'instrument de solidarité et non en tant qu'objectif en soi. Pour compléter les efforts multilatéraux initiaux présentés dans le rapport de l'OIF cité ci-dessus, la déclaration de Bucarest prévoit notamment un projet commun à l'OIF et à l'AUF pour la création et la mise en ligne des contenus pédagogiques permettant de former à distance et sur place les enseignants du primaire. De son côté, TV5 Monde développe sur son site internet les instruments d'une utilisation à des fins pédagogiques de ses programmes. Les structures de développement de la lecture publique seront progressivement équipées pour pouvoir bénéficier de ces précieux outils gracieusement mis à la disposition des utilisateurs principalement dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne. L'opérateur spécialisé de la francophonie, l'Institut des nouvelles technologies de la francophonie, continuera par ailleurs à préparer les pays francophones à la participation aux instances de gouvernance mondiale d'internet, et à y défendre les intérêts francophones, tout en continuant leur mission d'expertise technique dans l'établissement des stratégies nationales de lutte contre la fracture numérique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112921

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12853

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1793